



**BASSIN VERSANT  
DU GAPEAU**  
SYNDICAT MIXTE

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2018**



## Table des matières

<b>L'équipe du Syndicat Mixte.....</b>	<b>3</b>
<b>Les missions .....</b>	<b>3</b>
Élaboration du S.A.G.E.....	3
Élaboration du PAPI d'intention.....	6
Compétence G.E.M.A.P.I. ....	9
Travaux d'entretien et de renaturation .....	10
Programme d'entretien complémentaire .....	11
Réseau de suivi et d'alerte des cours d'eau .....	12
Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau .....	13
<b>Gestion du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau .....</b>	<b>14</b>
<b>Participation aux démarches sur le territoire .....</b>	<b>14</b>
<b>Communication, sensibilisation, formation.....</b>	<b>17</b>
<b>Liste des délibérations prises en 2018 .....</b>	<b>18</b>

## **L'équipe du Syndicat Mixte**

Le syndicat mixte est composé de 3 agents :

- Mme Châu Chrétien – Ton, Directrice du syndicat et animatrice du SAGE, en charge du suivi administratif et financier (élaboration du budget, suivi des recettes et des dépenses), du pilotage stratégique (SAGE, PAPI, GEMAPI) et de la concertation, arrivée en février 2014.
- Mme Emilie Dehesdin, chargée de mission rivière en charge du suivi opérationnel (travaux d'entretien, réseaux de mesures et qualité) et en appui sur le PAPI d'intention), arrivée en septembre 2015.
- M. Cédric Goût a remplacé Mme Dehesdin du 23/04/2018 au 22/10/2018 pendant son congé maternité.
- M. Vincent Germano, chargé de mission inondation, en charge du suivi des actions du PAPI du BV du Gapeau, arrivé depuis mars 2017.

Le syndicat mixte est assisté de 7 agents communaux de Pierrefeu-du-var (service des marchés publics, service des finances publiques, service des ressources humaines, secrétariat et DGS).

En 2018, le syndicat a accueilli :

- Mme Chloé Chappé, étudiante de Master 2 à l'université de Bourgogne, en appui à la prospection des cours d'eau dans le cadre de la campagne d'entretien 2017-2018, l'hydrométrie, la réflexion sur la problématique des remblais illégaux (6 mois)
- Mme Marine Revest, étudiante en BTS GEMEAU, en appui sur l'inventaire des canaux d'irrigation (1 mois)
- Mme Aurane Carchio, étudiante à l'Institut pour la Gestion et la Protection de la Nature, en appui sur la prospection des cours d'eau et l'hydrométrie (2 mois)

## **Les missions**

### **Élaboration du S.A.G.E.**

*La rédaction du S.A.G.E. (Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux et règlement)*

Le bureau d'études CESAME a été mandaté par le syndicat pour assister la C.L.E. à la rédaction des documents du S.A.G.E.

L'entreprise LISODE a été mandaté par le syndicat pour appuyer la cellule d'animation du S.A.G.E. à la concertation des acteurs.

La réunion de démarrage de la mission s'est déroulée le 21 novembre 2017.

Un comité technique a été organisé le 23 janvier 2018 pour échanger sur la méthodologie et le planning de la mission.

Les membres de la C.L.E. se sont réunis le 28 février 2018 pour prendre connaissance des prestataires, de la méthodologie de rédaction et du planning de l'étude. La C.L.E a pu poser des questions d'ordre juridique au cabinet d'avocats D.P.C. chargé de la relecture juridique des documents. Des exemples de rédactions d'autres S.A.G.E. ont été présentés.

Les acteurs se sont réunis au sein des commissions thématiques lors de trois sessions de rédaction des documents :

- Les 22 et 23 mars:

- volet quantité : synthèse des études, état des lieux de la situation des usagers et stratégie à mettre en œuvre.

- volets qualité, milieu, inondation : rédaction des enjeux, des objectifs, des dispositions et des règles en sous-groupes.

- Les 5 et 6 juin pour faire émerger des pistes d'actions pour la gestion de la ressource en eau par type d'usage :

- irrigation – pratiques agricoles,

- industrie Beaupré,

- alimentation en eau potable,

- partenaires institutionnels et financiers.

- Les 3 et 4 juillet pour la finalisation de la rédaction des documents :

- volet quantité : discussion autour des actions et des règles proposées,

- volets qualité, milieu, inondation : discussion autour des règles et des champs possibles de rédaction.



*Ateliers de rédaction des commissions thématiques des 22 et 23 mars 2018*

### *La concertation préalable*

La concertation préalable a pour but d'informer le public sur le déroulement du projet, de recueillir son opinion et de répondre à ses interrogations. C'est une étape réglementaire qui vient compléter la concertation réalisée entre les différents usagers de la ressource participant à la C.L.E.

La Commission Nationale du Débat Public a été saisie pour désigner un(e) garant(e) de la concertation. La garante a aidé à organiser et à suivre la procédure.

## **Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Gapeau expliqué aux habitants**

Lundi soir, le syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau, présidé par Patrick Martinelli a organisé, salle André-Malraux une réunion publique sur l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

« Le SAGE est un outil de gestion d'eau à l'échelle locale. En tenant compte des spécificités d'un territoire, il vise à concilier les différents usages de l'eau (eau potable, agricole, indus-



**De g à d: Châu Chrétien-Ton, directrice, Patrick Martinelli président et Michel Armandi, vice-président.**  
(Photo C. P.)

triel), la protection des milieux aquatiques et le développement socio-économique ».

Lors de la réunion le public a été informé du déroulement du projet et des objectifs: « le SAGE a été décliné en quatre volets thématiques, le volet quantité, le volet qualité, le volet inondation et le volet milieux aquatiques. Le SAGE concerne seize communes et s'étend sur un périmètre de 833km<sup>2</sup>. »

**C. P.**

La concertation préalable s'est déroulée du 27 août 2018 au 19 septembre 2018.

Pendant cette période, les documents suivants ont été mis à disposition du grand public :

- La stratégie du SAGE,
- Une note de synthèse expliquant ce qu'est un SAGE, comment il est élaboré, et quels objectifs sont fixés,
- Les comptes rendus des commissions thématiques de l'année 2018.



- Comptes rendus qualité, milieux, inondation mars 2018
- Compte rendu quantité mars 2018
- Comptes rendus ateliers qualité, milieux, inondation juillet 2018
- Compte rendu atelier quantité juillet 2018

Un formulaire a été mis en ligne sur le site internet pour permettre au grand public de poser des questions au syndicat sur les documents mis à disposition et au syndicat de répondre aux interrogations.

Des réunions publiques ont eu lieu :

- Le lundi 17 septembre 2018, à Pierrefeu-du-var (salle André Malraux), de 18h à 19h.
- Le mardi 18 septembre 2018, à Hyères (Salle de l'Espace nautique, Port de Hyères), de 18h à 19h.
- Le mercredi 19 septembre 2018, à Solliès-Pont (Salle du Conseil communautaire, siège de la Communauté de communes Vallée du Gapeau), de 18h à 19h.

### Élaboration du PAPI d'intention

La concertation a été menée activement au sein de la Commission Locale de l'Eau et de la Commission Thématique Inondation en 2015 pour le montage de ce projet.

L'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, la Commune d'Hyères et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sont partenaires du projet et se sont engagés à porter et/ou financer les actions qui y sont inscrites.

24 actions de prévention du risque inondation, d'un montant global de 3 005 880 €, ont été inscrites dans le P.A.P.I. et seront réalisées entre 2017 et 2019.

Le PAPI a été signé par la Ministre en charge de l'environnement et le Préfet du var le 28 novembre 2016 au Ministère de l'environnement en présence de M. Michel Armandi, Vice-Président du Syndicat Mixte.

Le PAPI a été signé le 13 décembre 2016 par les maîtres d'ouvrages et partenaires financiers. Le PAPI est entré en vigueur le 29 mai 2017 avec la signature de la convention-cadre par Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin.

- Actions I-1 et I-2 : l'étude hydraulique, hydromorphologique et hydrogéomorphologique du Gapeau et de ses affluents a été lancée le 04 juillet 2017 pour une durée de 24 mois. Le



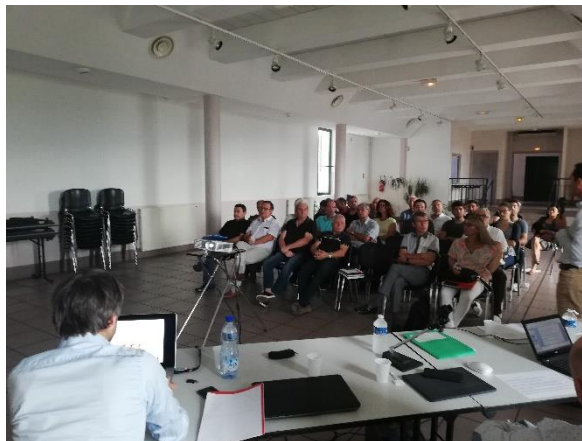
groupement retenu est composé d'EGIS-EAU, SEPIA Conseils, GEOPEKA, GEORIVES et OPSIA. Cette étude est menée en collaboration avec la DDTM du Var et vise à définir le risque inondation à l'échelle du bassin, engager la révision des PPRI sur les 8 communes aval du bassin et proposer un programme d'aménagement et de restauration. La phase 1 de cette étude consacrée à l'analyse du fonctionnement du bassin versant s'est achevée en avril 2018. Elle a permis le démarrage de la phase 2 :

- Pour le volet hydraulique, la phase 2 consiste à définir les zones inondables à travers l'élaboration de modélisations hydrauliques sur le Gapeau et ses affluents. Un comité technique organisé le 27 juin 2018 a permis de valider des paramètres nécessaires à la construction du modèle. Cette phase devrait s'achever début 2019. Il est précisé que pour la réalisation de ces modélisations, d'importants travaux de topographie (levés de profils en travers, de profils en long, d'ouvrages) ont été réalisés en début d'année 2018 par la société OPSIA sous la maîtrise d'ouvrage du SMBVG.
  - En complément du volet hydraulique, le recensement des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et des systèmes d'endiguement (en lien avec l'action VII-1 du PAPI) a été affiné. Le premier cité a d'ailleurs fait l'objet d'un porter à connaissance en novembre 2018 auprès des membres de la CLE, dans le cadre de l'élaboration du SAGE.
  - Pour le volet hydromorphologique, la phase 2 consiste en l'élaboration d'un diagnostic approfondi du territoire. Une restitution finale et technique de cette phase est prévue lors du comité technique du 11 décembre 2018. Une présentation en Comité de pilotage sera organisée début 2019.
- Action I-4 : Les repères de crue : l'année 2018 a permis de lister les sites allant bénéficier de la pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques sur les inondations. Au total, ce sont :
- 43 repères de crue qui ont été commandés et qui seront installés début 2019 dans 14 des 15 communes du bassin versant, dont 5 repères liés à des phénomènes de ruissellement urbain,
  - 9 panneaux pédagogiques qui seront apposés avec les repères de crue dans 5 communes.
- Actions I-5 et III-2 : l'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques et l'appui à la réalisation ou mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde et DICRIM ont été confiées à la société PREDICT en décembre 2016. La prestation s'est poursuivie en 2018, avec des rencontres individuelles organisées avec chaque commune lors du dernier trimestre 2018.





- Les ateliers Gestion de Crise et Communication (GESCOM) : 2 nouveaux ateliers GESCOM ont été organisés en 2018 :
  - o Le 29 mars 2018, atelier consacré à la sensibilisation aux inondations,
  - o Le 13 septembre 2018, atelier dédié à la prévision des crues et outils de mise en vigilance (avec la participation de Météo France, du Service de Prévision des Crues et de PREDICT).



- Action II-1 : Réalisation d'exercices de simulation de crise inondation. La prestation a été confiée au bureau d'études RISCRISES. Elle vise à organiser à partir de janvier 2019, 6 exercices de simulation de crise inondation (Pierrefeu-du-Var, Collobrières, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Carnoules et La Crau).
- Action V-1 : Recensement des enjeux situés en zone inondable du Gapeau. Cette prestation confiée en 2 temps à la Chambre d'Agriculture du Var d'une part (pour les enjeux agricoles) et d'autre part à EGIS-Eau (pour les autres types d'enjeux) a permis de réaliser sur la période février-octobre 2018 un recensement exhaustif de tous les enjeux (habitations, activités économiques, activités agricoles, réseaux, établissements recevant du public...) exposés potentiellement au phénomène d'inondation (par débordement de cours d'eau ou ruissellement). Ces résultats seront utilisés et communiqués dans le cadre de l'élaboration du programme d'aménagement et de restauration du Gapeau.

L'année 2018 a également permis de lancer le démarrage de plusieurs actions qui se concrétiseront durant l'année 2019 :

- La sensibilisation des scolaires (action I-3) au risque inondation et au fonctionnement des milieux aquatiques. L'année 2018 a permis d'enclencher une démarche partenariale avec l'Education Nationale,
- L'élaboration du dossier de candidature au PAPI complet (action O-2) dans l'objectif de déposer le dossier d'ici la fin de l'année 2019 et obtenir la labellisation courant 2020,



- Démarche de sensibilisation des acteurs du monde agricole sur les remblais en zone inondable et digues illégales.

### Compétence G.E.M.A.P.I.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (liée aux rubriques 1°.2°.5° et 8° du L 211-7 du Code de l'environnement), et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Les communes et EPCI-FP peuvent adhérer à des groupements de collectivités (le syndicat mixte) et ce faisant, leur transférer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, permettant ainsi d'assurer les aménagements nécessaires à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Action 0.3 du P.A.P.I. d'intention, l'étude SOCLE (schéma d'organisation locale de compétence de l'eau) a démarré le 13 juillet 2017. Le groupement SEPIA – EGIS – PAILLAT CONTI BORY – CALIA a été retenu. L'objectif de la prestation est d'apporter un appui au Syndicat Mixte pour la prise de compétence G.E.M.A.P.I.

Le syndicat a rencontré les EPCI au démarrage de l'étude en septembre 2017.

Le comité de pilotage de l'études s'est réuni à 2 reprises depuis le démarrage de l'étude :

- Copil 1 : présentation du groupement, des prérequis nécessaires à la compréhension de la mission, de la méthodologie appliquée et du calendrier de l'étude.
- Copil 2 : présentation de l'état des lieux et du diagnostic de territoire (y compris complément sur le recensement des digues), débats sur les premiers éléments de réflexions (périmètres pertinents de gestion, missions confiées, mode d'attribution des missions, financement des missions)
- Le syndicat a rencontré les EPCI entre avril, juin et octobre 2018 pour discuter du périmètre, des missions, du portage des missions, des coûts des missions, des clés de répartition financières et de gouvernance.
- Ces mêmes éléments avaient été présentés en comité syndical en février 2018.
- Une réunion entre les membres élus du syndicat a eu lieu le 30 octobre 2018 pour discuter du périmètre, des missions, du portage des missions, des coûts des missions, des clés de répartition financières et de gouvernance.

## Travaux d'entretien et de renaturation

L'objectif du programme de travaux est d'améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les travaux bénéficient d'une déclaration d'intérêt général (arrêté préfectoral 29/09/2016).

L'accord cadre à bons de commande de travaux conclue avec deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers en rivière permet de travailler par zone géographique :

- Le lot n°1 concerne le Gapeau et de ses affluents ; les travaux sont réalisés par la SN Provençale d'Environnement.
- Le lot n°2 concerne le Réal martin et ses affluents ; les travaux sont réalisés par la SNEP DOS SANTOS ENVIRONNEMENT.

Chaque année, les travaux sont réalisés entre le mois de septembre et de mars.

Les travaux de la 2<sup>e</sup> année (2017/2018) ont commencé le 4 septembre 2017. 83 km de cours d'eau ont été entretenus. Une prolongation des travaux pour le mois d'avril 2018 pour cause d'intempérie a été accordée par le Préfet le 6 avril 2018.



Les travaux de la 3<sup>e</sup> année (2018/2019) ont démarré le 10 septembre 2018, 104 km de rivière et 15 sites pilotes de traitement des espèces invasives sont concernés.

Une visite de chantier a eu lieu avec la C.L.E le 6 octobre 2017 (photo des membres de la CLE ci-après).



### Programme d'entretien complémentaire

Afin de compléter le programme d'entretien établi en 2016, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a missionné le cabinet d'étude GERECO pour l'élaboration d'un programme complémentaire d'entretien et de renaturation des affluents du Gapeau.

La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 10 septembre 2018 à Pierrefeu-du-var en présence du comité de pilotage en charge du suivi des opérations d'entretien.

L'étude est décomposée en 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux, diagnostic et définition des objectifs
- Phase 2 : programmation des travaux et du suivi
- Phase 3 : élaboration des dossiers règlementaires nécessaires à la réalisation des travaux

Dans le cadre de cette étude, et en particulier de la phase d'état des lieux, une démarche participative a été réalisée sous la forme de permanences publiques. Celles-ci ont été tenues dans chacune des communes concernées par cette étude :

- Méounes – la Lône : le mardi 25 septembre 2018 de 17h30 à 19h30, à la mairie de Méounes
- Belgentier – Vallon de la Renarde et Vallon de l'Escride : le mercredi 26 septembre 2018 de 14h30 à 16h30, à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Solliès-Pont – Ruisseau Sainte-Christine et Sainte-Maïsse : le mercredi 26 septembre 2018 de 14h30 à 16h30, à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Signes – le Raby : le jeudi 27 septembre 2018 de 17h30 à 19h30, à la mairie de Signes
- Carnoules – La Font de l'Île : le lundi 08 octobre 2018 de 17h30 à 19h30, au foyer des anciens à Carnoules
- Puget-Ville – Le Grand Vallat : le mardi 09 octobre 2018 de 17h30 à 19h30, à la mairie de Puget-Ville
- Hyères – Le Vallon de Valbonne et l'Estelle : le jeudi 04 octobre de 17h30 à 19h30, à la mairie des Borrels
- Pierrefeu – Le Traversier : le mercredi 10 octobre 2018 de 17h30 à 19h30, à la salle Graziani

L'objectif de ces permanences publiques a été de communiquer auprès des riverains sur la démarche de l'étude et de collecter les informations utiles à l'état des lieux.

Une quarantaine de personnes ont participé à ces permanences publiques. Aucun riverain ne s'est présenté sur les communes de Collobrières, Méounes, Solliès-pont et Signes.

Un comité de pilotage de présentation du diagnostic et de validation des enjeux par secteurs (phase 1) a lieu le 10 décembre 2018.

La finalisation de l'étude est prévue pour le mois de mars / avril 2019.

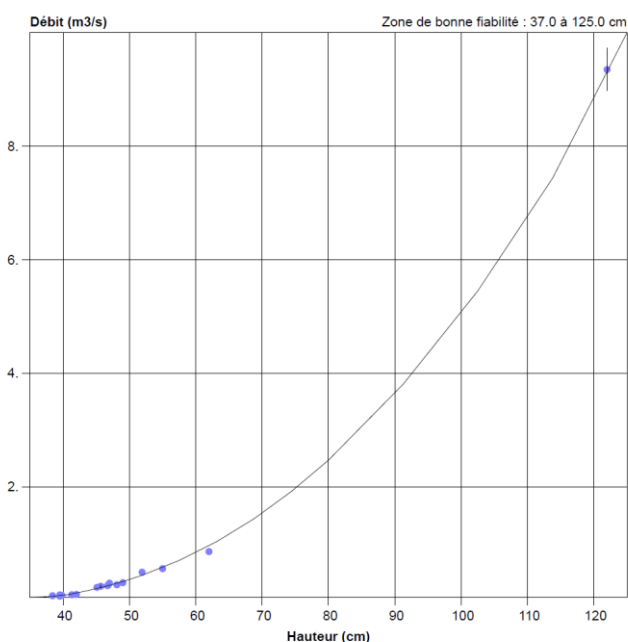
### Réseau de suivi et d'alerte des cours d'eau

#### *Courbes de tarage*

Les trois stations hydrométriques du Syndicat Mixte mesurent en continu les niveaux d'eau.

Une fois par mois, le Syndicat Mixte réalise les mesures de débits (jaugeages) au niveau des trois stations hydrométriques depuis février 2017.

La convention du 14/03/2017 avec le service hydrométrie de la DREAL PACA a permis de réaliser des jaugages en crue le 12/04/2018 et le 09/11/2018.



Les débits ponctuels mesurés permettent d'établir une relation entre la hauteur d'eau et le débit, appelée courbe de tarage (H/Q). L'objectif est de pouvoir connaître les débits en temps réel pour toutes les gammes de hauteur.

Les premières courbes de tarage sont établies pour certains débits (cf. tableau ci-dessous). Elles sont intégrées à la plateforme CENEAU et sont accessibles par le service de prévision des crues et par la société Predict service en charge du suivi hydrométéorologique du bassin versant.

Figure 1 : Courbe de tarage de la station hydrométrique de la Portanière à Pierrefeu du Var.



Station hydrométéorologique	Borne de fiabilité des courbes (2018)
Gapeau à Signes (Cancérilles)	0.025 et 3.3 m <sup>3</sup> /s
Gapeau à la Crau (RD554B)	0.03 et 22 m <sup>3</sup> /s
Réal Martin à Pierrfeu (Portelaz)	0.06 et 10 m <sup>3</sup> /s

## Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau

### Réseau de suivi qualité 2017/2018

Le syndicat mixte a mis en place un réseau de suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Gapeau compatible avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. L'objectif est de suivre la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau en 2017 et 2018.

Le laboratoire CARSO réalise les prélèvements, l'analyse et l'interprétation des résultats.

Le comité de pilotage s'est réuni le 17 mai 2018 à Pierrefeu du var pour la présentation des résultats de l'année 2017.

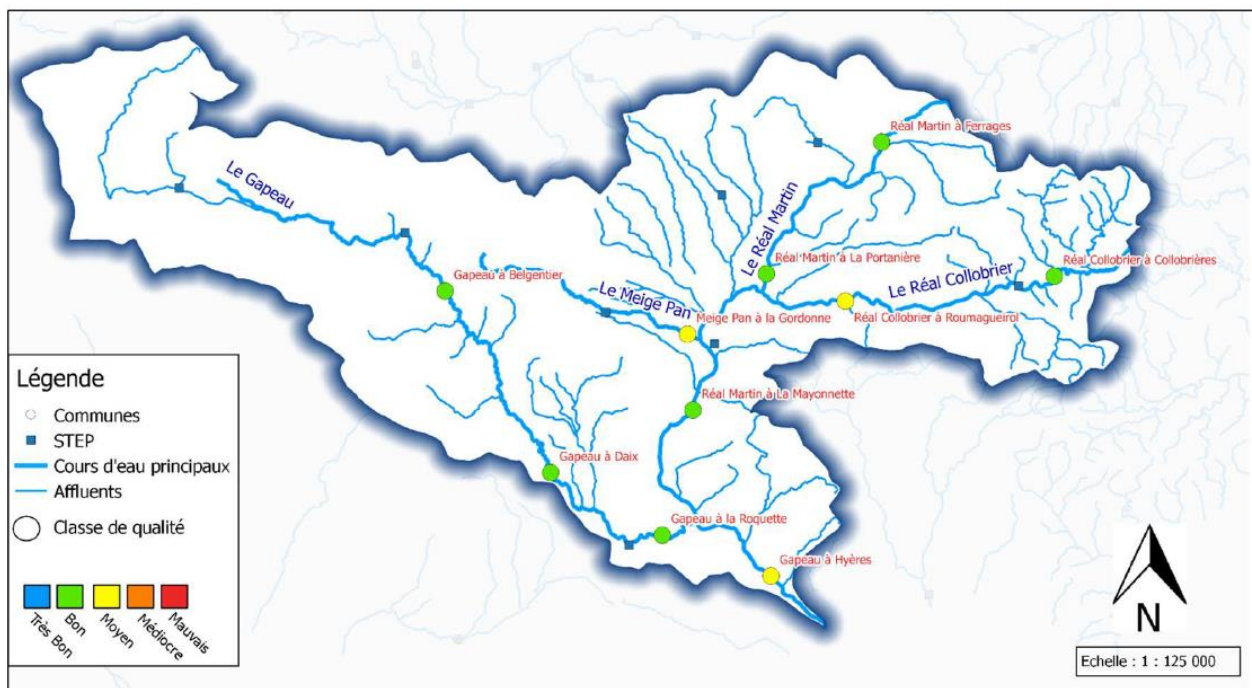


Figure 2: Qualité écologique 2017

En 2018, sept stations sont prélevées. Sont mesurés :

- Les paramètres physico-chimiques classiques (4 fois par an)
- Les paramètres biologiques (1 fois par an)
- Les pesticides (4 fois par an)

Les prélèvements 2018 ont eu lieu :

- Le 7 et 8 mars 2018
- Le 14 juin 2018
- Le 10 / 11 octobre 2018

Les derniers prélèvements seront réalisés en décembre 2018.

Les résultats des analyses seront présentés en COPIL au premier semestre 2019.

## **Gestion du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau**

### *Compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (liée aux rubriques 1°.2°.5° et 8° du L 211-7 du Code de l'environnement), et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Les communes et EPCI-FP peuvent adhérer à des groupements de collectivités (le syndicat mixte) et ce faisant, leur transférer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, permettant ainsi d'assurer les aménagements nécessaires à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Un groupement d'études appuie le syndicat mixte à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle de son territoire. Actuellement, le syndicat mixte porte des missions GEMAPI (entretien des cours d'eau) et hors-GEMAPI (missions d'animation de SAGE, animation de PAPI, etc.). A l'issue de l'étude, les statuts du syndicat mixte seront revus en fonction des missions qui seront exercées par le syndicat mixte.

L'année 2018 est une année transitoire de mise en place de cette compétence.

Le budget du Syndicat Mixte a été voté le 10 avril 2018.

Le Syndicat Mixte a sollicité ses partenaires techniques et financiers (Etat, Agence de l'eau RM, Région, Département) pour obtenir des aides nécessaires à la réalisation de l'ensemble des opérations.

## **Participation aux démarches sur le territoire**

### **Le Contrat de baie des îles d'or**

Le Projet de contrat de baie des îles d'or a été signé le 3 juillet 2017

Le syndicat participe aux comités techniques et financiers et aux comités de baie des îles d'Or.

### **Les P.A.P.I. côtiers Est et P.A.P.I. côtiers des Maures**

Le syndicat suit l'avancement du P.A.P.I. côtiers Est (P.A.P.I. d'intention) et du P.A.P.I. côtier des Maures (PAPI complet).

### **Les études GEMAPI**

Le syndicat suit l'avancement des études GEMAPI des EPCI membres (CCTPM, CCMPM, CCCV)

### **Les parcs naturels**

Le syndicat suit les activités du parc national de Port Cros et du Parc naturel régional de la Sainte Baume. Le syndicat a participé à la journée d'inauguration du PNR de la Sainte Baume le 3 juin 2018.

### **Les SCOT**

Le syndicat est associé à l'élaboration du SCOT Provence Méditerranée.

### **L'étude de la continuité écologique sur le Gapeau**

Le syndicat a été associé au Comité de pilotage de l'étude de continuité écologique sur la Crau portée par la FDPPMA.

### **Le Club Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

Le syndicat fait partie du Club PAPI organisé par la DREAL PACA.

### **La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)**

Le syndicat est co-animateur de la SLGRI

### **Journée de l'environnement de Solliès-Pont**

Le syndicat a participé à la journée de l'environnement organisée par la ville de Solliès-Pont.



*Simulateurs de crue mis à disposition par la mission Arc méditerranée à Solliès-Pont*

### **La compétence Gestion de l'Eau Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Le bassin versant du Gapeau a été identifié par la mission d'appui ministérielle comme territoire pilote pour la mise en place de la G.E.M.A.P.I.

### **L'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA)**

Le Syndicat mixte participe aux assemblées régionales de l'AGORA dont l'objectif est de créer les conditions optimales pour permettre la mise en œuvre de la stratégie définie collectivement. Il s'agit d'un cadre de concertation, pour anticiper au mieux la gestion de la ressource en eau, améliorer le partage d'informations, définir les conditions d'un partage durable et renforcer la coordination des différents échelons de la gestion de l'eau.

### **Le Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RRGMA)**

Le Syndicat mixte est membre du réseau de gestionnaires des milieux aquatiques, instance d'échanges techniques entre les gestionnaires

### **Le projet Medseaties**

Le Syndicat mixte est associé à la démarche Medseaties piloté par le Pôle Mer Méditerranée. Le projet MEDSEATIES regroupe six territoires riverains de la Méditerranée dans le but d'initier un processus participatif impliquant les autorités locales à identifier, d'évaluer et de recommander des systèmes de gouvernance et des outils innovants de politique pour la gestion des zones urbaines côtières, plus particulièrement sur le développement durable et les domaines de la protection de l'environnement.

### **La Gestion Intégrée des Zones Côtières**

Le Syndicat Mixte est associé à la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières engagée dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement, relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du Département du Var signé le 3 septembre 2014.

### **Participation au comité local de Gestion des Sites du Conservatoire du Littoral**

Le syndicat participe au comité de pilotage de gestion des sites du Conservatoire du Littoral.

### **L'école de paysage de Marseille**

Le projet de master 2 d'une étudiante (Mme Camille Garreau) de l'école de paysage de Marseille portait sur l'aménagement d'un sentier de promenade sur le Gapeau. Le syndicat, en tant que président du jury de l'école de paysage, a soutenu son projet.





## Communication, sensibilisation, formation

Le syndicat a été sollicité par le lycée agricole d'Hyères pour un cours en classe de terminale le 25 mai 2018.



*Classe de terminale du Lycée horticole d'Hyères en 2018*

Cette intervention avait pour objectifs de présenter :

- les enjeux du bassin versant du Gapeau en termes de qualité des milieux aquatiques, de la ressource en eau, de quantité et d'inondation.
- les actions proposées par le SMBVG, structure publique gestionnaire, pour répondre à ces problématiques et à la réglementation existante.

Le syndicat a publié des plaquettes d'information, transmises aux riverains des cours d'eau du bassin versant :

Le syndicat a publié une plaquette d'information concernant les travaux d'entretien en mai 2018. Elle a été transmise aux riverains des cours d'eau du bassin versant concernés par les travaux.

Le syndicat dispose d'un site internet sur lequel des actualités sont mises à jour, ces actualités sont diffusées aux personnes inscrites dans une newsletter annuelle.



## Liste des délibérations prises en 2018

DATE DU C.S	NUMERO	DESIGNATION
le 19/02/18	N° 01	Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire
	N°02	Fixation des quotas d'avancement de différents cadres d'emploi
	N° 03	Modification du tableau des effectifs
	N° 04	Demande de subvention pour le poste de chargé de mission rivière
	N° 05	Information sur les décisions municipales
le 26/03/18	N° 06	Modification d'une AE/CP Concertation
	N° 07	Modification d'une AE/CP SAGE
	N° 08	Modification d'une AE/CP SOCLE
	N° 09	Modification d'une AP/CP PAPI
	N° 10	Débat d'orientation Budgétaire 2018
Le 10/04/18	N° 11	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017
	N° 12	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
	N° 13	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 SUR L'EXERCICE 2018
	N° 14	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU - 2018
le 22/06/18	N° 15	Décision modificative N°1 sur le budget Du Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau
	N° 16	Attribution d'indemnités au trésorier du syndicat intérimaire
	N° 17	Mise en place d'un compte épargne temps (CET)
	N° 18	Dispositions générales du Régime Indemnitare par filière
	N° 19	Demande de subvention pour l'étude d'élaboration d'un programme complémentaire d'entretien et de renaturation des affluents du bassin versant du Gapeau
le 29/11/18	N° 20	Création d'un poste permanent non titulaire
	N° 21	Mise en place du régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitare) pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs
	N° 22	Frais de déplacement - remboursement
	N° 23	Décision modificative N°2 sur le budget Du Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau
	N° 24	Attribution d'indemnités au trésorier du syndicat
	N° 25	Rapport d'activités 2018